



Lou Mercadiou

Bulletin d'information de la commune de Saint-Macaire – saintmacaire.fr – N°59 Juin 2016

Le mot du maire

Avec le retour des températures estivales et l'humidité atlantique qui les accompagne, la végétation se développe partout rapidement. Depuis plusieurs années nous limitons drastiquement l'usage des pesticides, aujourd'hui seule une partie du cimetière est encore traitée. En 2017, comme la loi de transition énergétique pour la croissance verte nous y oblige, l'objectif zéro pesticide deviendra impératif. A compter de cette date, l'usage des produits phytosanitaires sera interdit par les collectivités locales mais aussi par l'Etat pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries. En janvier 2019, la commercialisation et la détention de ces produits à usage non professionnel seront interdites, cette mesure concernera tout particulièrement les jardiniers amateurs. La France est le 1^{er} consommateur européen de pesticides et le 4^{ème} mondial. De nombreuses études ont souligné les conséquences multiples des pesticides sur la santé, l'eau, l'environnement.

Il faut donc porter un autre regard sur la végétation spontanée et s'habituer à sa présence dans notre commune. Les « mauvaises herbes » n'ont de mauvais que leur impact sur l'esthétique. Elles ont le plus souvent leur utilité, beaucoup protègent le sol contre l'érosion, certaines sont comestibles, toutes accueillent une faune importante pour l'équilibre de nos jardins ; la coccinelle est prédatrice des pucerons, l'abeille pollinisatrice de nos fruitiers et légumes... Dans ce nouveau contexte, les services techniques n'ont pas pour mission de faire disparaître par un désherbage manuel toutes les herbes qui dépassent de nos trottoirs. Ils assurent un entretien des secteurs les plus sensibles et libre à chacun d'aller plus loin devant chez lui s'il le souhaite. Pour les jardiniers amateurs, le zéro pesticide est tout à fait possible, les produits de bio contrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique peuvent être utilisés.

Le bien vivre à Saint-Macaire repose aussi sur le respect d'autrui. Nous avons implanté progressivement des « toutounet » à différents endroits de la commune, d'autres suivront. Ils permettent au promeneur de disposer de sacs adaptés pour ramasser les déjections de son animal favori. Je demande à chacun d'être exemplaire, nos rues, trottoirs et bandes enherbées sont trop souvent victimes de la négligence de certains propriétaires avec les désagréments que vous connaissez.

Je vous souhaite à tous un bel été et je vous invite à découvrir le programme des nombreuses festivités qui animeront notre cité dans les semaines à venir.



Philippe Patanchon

INFOS MAIRIE

SUITE DES TRAVAUX À L'ÉCOLE...



La deuxième vague de travaux s'est achevée à l'école pendant les dernières vacances scolaires. C'est toute la façade du second bâtiment de l'école élémentaire, donnant sur la cour, qui est maintenant habillée de nouvelles fenêtres et de volets flambant neufs. Un investissement

important et un vrai coup de jeune pour notre école qui gagne en esthétique, en luminosité et en isolation, été comme hiver ! La prochaine vague aura lieu pendant les grandes vacances d'été qui seront aussi l'occasion de repeindre un certain nombre d'espaces intérieurs.

Vous l'aurez remarqué, une barrière a également été installée pour restreindre l'accès au parking attendant à l'école ; un digicode sera très prochainement mis en service. Il est important de rappeler qu'il est strictement interdit de se garer devant cette barrière et **qu'il relève du civisme le plus élémentaire de respecter les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite**. De même, la place de parking de la rue de Verdun, réservée au minibus des enfants de la classe ULIS doit impérativement être laissée libre.

COLLECTE DE BOUCHONS DE LIÈGE



En collaboration avec la chambre d'agriculture de la Gironde et les œnocentres, la commune de Saint-Macaire participe au Vinithon. L'opération consiste en une collecte à grande échelle de vos bouchons de liège usagés ou défectueux qui seront ensuite remis à l'association Agir Cancer Gironde.

Les bénéfices de la vente des bouchons sont destinés in fine à l'Institut Bergonié à Bordeaux.

Des poubelles à bouchons dédiées à l'opération seront installées au premier étage de la mairie. Pensez-y !

Agir
Cancer
Gironde

FONDATION
Bergonié
Fondation d'Entreprises



L'ÉGLISE SE REFAIT UNE BEAUTÉ



Un important chantier a démarré en ce début d'année et s'étirera jusqu'au premier trimestre 2017. L'objectif de cette opération est d'effectuer des travaux d'étanchéité, de consolidation et de nettoyage de la travée occidentale, préalablement à l'installation des orgues.



COMBATTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Le frelon asiatique a été introduit accidentellement en France en 2004 et représente un danger important pour nos abeilles. Pour préserver l'écosystème on peut aider les apiculteurs à lutter contre la prolifération du frelon asiatique mais il faut être vigilant, une lutte irraisonnée contre une espèce envahissante peut conduire à favoriser son installation. Les espèces envahissantes ont en général une très forte capacité d'adaptation et de dispersion. C'est le cas du Frelon asiatique à pattes jaunes (cf site de l'Institut National du Patrimoine National).

Si vous voulez installer des pièges ou si vous trouvez un nid, il est conseillé de faire appel aux conseils et à l'intervention de professionnels.

Nous vous recommandons notamment le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles (association loi 1901) spécialisé dans la destruction de nids. Vous pouvez contacter Henri Grenier au 06 95 81 70 69.



MEDIATHÈQUE ROBERT ESCARPIT

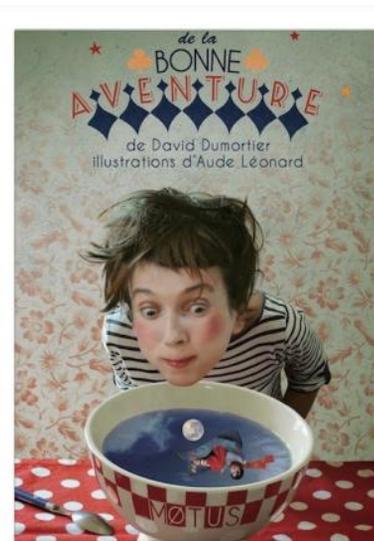
Imène Betatache, bibliothécaire volontaire, professeure de Lettres, et Marie-France Herrero, bibliothécaire, en spécialisation de Littérature de Jeunesse, animeront le mercredi 6 juillet 2016 à partir de 15h30 un atelier "Poésie-Dessin" destiné à toutes les générations de lecteurs à partir de sept ans, au sein de la médiathèque Robert Escarpit.

Une phrase poétique figure sur chaque carte du Jeu de la "Bonne Aventure" de David Dumortier (poète contemporain), paru aux éditions Motus. Chaque participant tirera une, plusieurs cartes, au hasard. A partir de la phrase poétique par lui choisie, il laissera libre cours à son imagination, et, dessinera, coloriera ce que lui aura été suggéré par les mots lus assemblés... Suite à découvrir auprès de la médiathèque...



Atelier poésie dessin à partir de 7 ans

«Bats le jeu et tire une carte pour connaître ton avenir ou celui de quelqu'un d'autre. Si la prédiction ne te convient pas, tu peux changer d'avenir en tirant une autre carte (...) autant de fois que tu veux». Les prédictions de David Dumortier nous font rêver et sourire, nous émeuvent et nous font réfléchir ; c'est un moment de lecture et de jeu savoureux. Des phrases poétique à partir desquelles nous vous proposons de... **dessiner !**



Mercredi 6 juillet à 15h30

Tu conduiras un tapis volant
En tournant son volant.
A droite, à gauche, tout droit !
Tu nous raconteras...
Et si tu perds le fil de ton histoire,
Prends un fil du tapis...

Médiathèque Robert Escarpit - Saint-Macaire

Horaires d'ouverture
mercredi 15h00 - 18h00
vendredi 15h00 - 18h00
samedi 10h00 - 12h00

Place du Mercadiou 33490 SaintMacaire — 09 67 46 35 79
bibliotheque@saintmacaire.fr - www.mediathequesaintmacaire.fr

INFOS MAIRIE

IMPORTANT A SAVOIR A PROPOS DE L'INCINERATION

Les incinérations

Le feu,
un outil dangereux



Vous êtes situé dans une zone à risque, votre activité vous conduit à incinérer des végétaux coupés ou sur pied, une réglementation existe.

Peut-être l'ignorez-vous ?

• Savez-vous que l'Aquitaine, boisée sur 1,8 million d'hectares, est classée **à haut risque feu de forêt** depuis 1992 par la Commission Européenne ?

• Nous savons aujourd'hui que de nombreux départs de feu pourraient être évités par **simple respect des mesures de prévention.**

• Ce **risque** est présent sur **l'ensemble du territoire départemental** aux abords des forêts, prairies, broussailles...

Tableau récapitulatif des périodes d'incinération

PUBLIC VISÉ	NATURE VÉGÉTAUX	RÈGLEMENTATION	PÉRIODES D'INCINÉRATION	
Particuliers, propriétaires et ayants droit (pour leur propre compte et à titre non professionnel) 	Produits d'origine végétale (taille de haies, tonte...).	Règlement sanitaire Arrêté préfectoral du 23/12/1983, article 84. Arrêté préfectoral du 11/07/2005 relatif à la protection de la forêt contre l'incendie en Gironde, art 8, annexe 7.	INTERDITE, si possibilité d'éliminer en déchetterie ou possibilité de compostage.	
			INTERDITE du 15/03 au 30/04 et du 01/07 au 30/09.	1 TOLÉRÉE. Dérogation possible du 01/05 au 30/06 et du 01/10 au 14/03 par autorisation municipale, utiliser incinérateur clos, séparé du sol
Propriétaires forestiers et agricoles et ayants droit 	Rémanents de coupe, souches, branchage et bois morts regroupés en tas ou en andains.	Arrêté préfectoral du 11/07/05 relatif à la protection de la forêt contre l'incendie en Gironde, article 7, annexe 4.	INTERDITE du 15/03 au 30/04 et du 01/07 au 30/09.	2 AUTORISÉE du 01/05 au 30/06 et du 01/10 au 14/03 avec déclaration municipale et information du CODIS 33 pour allumage
			2 TOLÉRÉE. Dérogation possible, autorisation préfectorale.	2

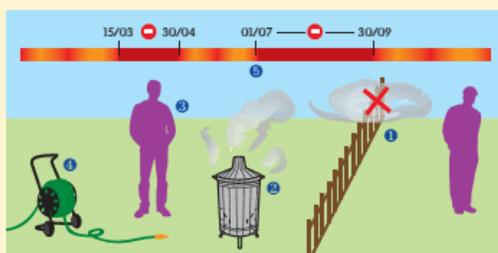
Toute incinération est interdite si le vent est à plus de 5 m/s (soit 18 km/h) ou pour les journées classées à risque "sévère", "très sévère", ou "exceptionnel".

Les préconisations pour les particuliers

Les interdictions

Le demandeur **doit obtenir une autorisation du Maire**, qui doit s'assurer du respect des règles suivantes :

- 1 absence de risque de gêne et d'insalubrité vis-à-vis du voisinage,
- 2 utilisation d'un dispositif clos, isolé du sol, muni d'un système d'évacuation et de filtration des fumées (incinérateur de jardin),
- 3 surveillance permanente de l'opération, jusqu'à l'extinction complète du foyer,
- 4 moyens d'extinction à proximité immédiate,
- 5 respect des périodes réglementées.



En application du code de l'environnement, il est recommandé de mettre en œuvre le plus souvent possible des pratiques visant à la valorisation des déchets verts : broyage, compostage, ...

A l'exception des propriétaires et de leurs ayants droit, il est interdit à quiconque d'allumer un feu à l'intérieur et dans un périmètre de 200 m autour des bois, forêts, plantations, reboisement ainsi que landes ou friches.

En forêt :



Vous pouvez retrouver ces informations dans votre mairie, ou sur le site de la Préfecture :

www.gironde.pref.gouv.fr

ou sur le site de la DFCI :

www.dfcj-aquitaine.fr

HALTE AUX PESTICIDES

L'usage des pesticides n'est pas anodin, ils polluent et sont dangereux pour la santé et l'environnement. Tout produit appliqué sur une surface imperméable se retrouve directement dans les eaux pluviales car le ruissellement est encore plus important que dans un champ. Il n'existe pas une méthode simple. C'est un ensemble de techniques qui s'imbriquent et se complètent. Elles font souvent appel à une meilleure connaissance du fonctionnement de

la nature. L'enjeu est tel qu'il faut se demander « où et pourquoi désherber ? ». Nous devons commencer par accepter plus de végétation spontanée au sein de nos espaces. Les rues sont toujours entretenues bien sûr mais certains endroits laisseront se développer quelques plantes sauvages pour rendre le quartier plus vert et améliorer la qualité de vie des habitants.

RÉDUCTION DES PESTICIDES "VOS COMMUNES S'ENGAGENT"

DES ESPACES PUBLICS PLUS NATURELS

Un autre regard : accepter la végétation spontanée, les herbes sauvages...

Dans les propriétés privées, comme dans les lieux publics, un sport national consiste/consistait en effet à faire la chasse aux "mauvaises herbes". Terme hautement évocateur qui en dit long sur nos mentalités car ces herbes n'ont de mauvais que leur impact sur l'esthétique de nos beaux jardins ! Peu d'applicateurs utilisent le terme de "mauvais désherbant" et pourtant, leur nocivité n'est plus à démontrer... Et plusieurs techniques existent...



ON PEUT AUSSI ACCEPTER LA VÉGÉTATION SPONTANÉE ET ACCOMPAGNER SON DÉVELOPPEMENT



Fleurissement du pied de mur



Enherbement des trottoirs et tonte



Enherbement des places et tonte

LES COUVRE SOLS ET LES PAILLAGES BIODÉGRADABLES OCCUPENT LA PLACE DES HERBES INDÉSIRABLES



Copeaux de bois issus des tailles



Couvre sols à base de vivaces

Un jardin sans pesticides, c'est possible !

Un potager sans travail du sol
Le bêchage profond et le mouchoir défilent en structure de la terre de sol.
Amasser des fèces dans le gazon : extra gélant pour un gazon à l'été ?
Couper de mauvaises herbes en surface avec : herbe de compost, au compost, à l'épave, sans le paillasse ou sembler de sol (bambou, bouillie, chrysanthème, / d'après de protéger les différents niveaux de sol et de permettre une meilleure pénétration de l'eau de pluie.

La pelouse
Choisir un gazon robuste et facile d'entretien qui résiste mieux à la sécheresse et au paillage.
Amasser des fèces dans le gazon : extra gélant pour un gazon à l'été ?
Tondre haut (à 8 cm) : moins d'herbes indésirables.
Contre le moule : chaulage, aération et apport de compost noir.

Les haies
Planter des haies avec des végétaux d'origine différentes d'origine locale (pommier, cerisier, cornouille, troène, érable, saule, etc.) : récolter un gîte pour les auxiliaires de pré-insectes, corneilles, chrysanthème, etc. / récolter une condition, peut identifier les autres végétaux.
Pour augmenter la biodiversité d'un jardin, créer une haie, un mur de pierres sèches, un tas de bois morts.

Le paillage
Pailler toutes les surfaces sans le protéger les racines, les pieds de tige, le système d'eau, moins d'herbes indésirables, favorise la vie biologique du sol.
Paillage organique de préférence d'origine de jardin : broyeur de bois, tonte de pelouse sèche, feuilles mortes.

Les gestes éco citoyens
Réguler l'eau de pluie pour éviter un drainage et les fuites.
Ne pas arroser en pleine nuit.
Utiliser un gazon à gazon ou un micro-pays.
Recycler les déchets organiques de la maison et du jardin avec un composteur : le compost est d'entretien aux cultures ou de paillage au pied des arbres.

Les allées, cours et entrées de garage
Choisir un gazon, soit le protéger : murs de pierres.
Disposer des dalles chèvâtes : occupation de l'espace.
Attention aux désherbants chimiques : peu choisis des végétaux de la méthode P21 (Pavés 21 Anjou 12).

Le fleurissement de la propriété
Protéger les plantes vivaces : récolter en eau et en compost au printemps.
Disposer des copeaux sur le pied des massifs d'arbustes ou de vivaces locales : attirer les insectes locaux, pommier, cerise, pommelle, etc.
Les choisir en fonction de sol et de l'exposition, il possible mettre : cornouille, saule, érable, etc.

Retrouvez la brochure complète sur la réduction des pesticides dans la rubrique cadre de vie / environnement du site de Saint-Macaire en Mauges <http://www.saintmacairenmauges.fr>

Le saviez-vous ?

Le paillage limite la pousse des adventices, contribue à l'activité biologique et l'aération du sol, économise les arrosages, favorise les auxiliaires du jardin



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

LE PRINTEMPS DE LO CAMIN

Après avoir organisé ses deux conférences annuelles, en novembre et mars, l'association sud-girondine d'aide aux personnes atteintes d'autisme, basée à St-Macaire, propose une soirée de pure détente avec « Les Virtuoses » : musique, magie et humour au programme d'une soirée festive et solidaire !

Mercredi 15 juin à 20h30 à LANGON, Centre Culturel des Carmes.

Les bénéficiaires de cette représentation permettront de financer les actions de l'association en Sud-Gironde.

Renseignements et réservations :

Office du tourisme de Langon

Asso.locamin@gmail.com

En savoir plus sur l'association : <http://locamin.unblog.fr>



vous présente

Les Virtuoses

Le duo de pianistes fous !

MERCREDI 15 JUIN - 20H30
CENTRE CULTUREL DES CARMES
À LANGON

Concert - spectacle
EXCEPTIONNEL
AU PROFIT de l'association
Lo Camin
aide aux personnes atteintes d'autisme en Sud Gironde

Renseignements et réservations :
office de tourisme de Langon
asso.locamin@gmail.com
Voir aussi : www.locamin.unblog.fr - www.lesvirtuosees.com

Tarif plein : 15€
Tarif réduit : 10€

AG DES BLEUETS MACARIENS

Samedi 4 juin s'est tenue l'AG des Bleuets Macariens permettant de faire le bilan de l'année écoulée. Bilan positif chez les jeunes où les responsables d'équipe ont pu mesurer les progrès de leurs joueurs tout au long de la saison. Chez les seniors, l'équipe réserve

souvent limitée en effectif a fait son maximum et l'équipe première a terminé à une honorable 4^{ème} place en ayant joué les premiers rôles une bonne partie de la saison. Tous les dirigeants et éducateurs sont à féliciter pour leur investissement et leur disponibilité.

GRASS TRACK

Soirée réussie du moto club Macarien pour le Grass Track du 4 juin. Météo clémente, public présent et courses spectaculaires ont contribué à la réussite de la manifestation. Bravo à tous les bénévoles du moto club emmenés par Jacques Lacoste et à tous les bénévoles d'un jour qui ont permis le bon déroulement de cette épreuve.



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes annonce deux grands événements pour la saison estivale.

Les fêtes de la Saint-Jean

du 17 au 19 juin

Vendredi 17 Juin Place de l'Horloge

22h00 Soirée Disco années 80 par Jimmy System

Samedi 18 Juin Place de l'Horloge

15h00 Jeux pour enfants

22h00 Soirée Dance Floor géante par Jimmy System

Dimanche 19 Juin

9h00 concours de pêche au lac de Gargassan

11h00 concours des maisons fleuries remise des prix à la mairie

17h00 le « Big Band » de Lormont, cour du Prieuré

19h00 Les « Old Boys » Place de l'Horloge

21h00 diffusion du match de France – Suisse à la salle des fêtes

23h00 feu d'artifice aux pieds des Remparts

La deuxième édition du Festival des Remparts le 10 septembre



Music non stop de midi à minuit. La soul, le funk et la pop seront au rdv.

Sur la grande scène se succéderont les groupes phares de la scène girondine tandis que la scène tremplin fera la part belle aux groupes « Découverte ».

L'entrée est gratuite pour tous. restauration sur place. A ne pas manquer. Venez nombreux.

Et en partenariat avec le CVLV

Fêtes de la Saint Jean
17-18-19 juin 2016

Samedi après midi
Jeux pour les enfants

CONCERTS GRATUITS

Vendredi 17 Juin
22h00

Dimanche 19 Juin
À partir de 17h00

Cour du prieuré
17 h – Le « Big band » de Lormont
Place de l'HORLOGE
19 h – Les « Old Boys »
salle des fêtes
21 h – diffusion match

Fête foraine
sur 3 jours

Dimanche 19 Juin
23h00
Feu d'artifice

Saint-MACAIRE

CVLV
PÔLE SOCIAL RURAL
Une dynamique associative au service de la vie et de l'animation locale !

MULTIPOLE

Le Comité des Fêtes de St Macaire
VOUS PRESENTENT

EUROPOTES
du 10 juin au 10 juillet

VIVRE L'EURO EN GRAND
SAINT MACAIRE
Projection des matchs sur écran géant

EURO2016 FRANCE

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

VIVRE LE PATRIMOINE

L'association remodelée en 2015 continue de prospérer sous l'impulsion de son président Dominique ESCABASSE avec un bureau qui compte aujourd'hui 20 membres. L'effectif des adhérents (70 membres) s'est également rajeuni avec l'arrivée spontanée de nombreux adolescents sensibilisés à la compréhension du patrimoine et à sa transmission. Ils ont pu d'ailleurs se voir attribuer une salle dédiée au sein du relais postal.

Le besoin de communication passe également par des supports plus modernes, c'est ainsi que depuis le début d'année, l'association compte un site internet <http://vivrelepatrimoinemacarien.weebly.com> sur lequel on peut retrouver toute l'actualité, l'agenda, les sorties ou manifestations. L'association est également présente sur facebook VIVRE Le Patrimoine Macarien.

Au niveau des activités écoulées, le début d'année 2016 a été dense, avec :

- 9 janvier 2016 : visite des bassins à flots à Bordeaux
- 7 février 2016 : visite du musée basque de Donostia avec repas dans une cidrerie et une halte à Hondarribia (27 personnes)
- 10 au 15 avril 2016 : Voyage à Tolède et halte à Madrid (32 personnes)
- 23 avril 2016 : sortie "ados" sur Bordeaux (19 personnes) avec visite de la flèche Saint Michel, base sous marine, cap sciences, cité du vin...
- 15 mai 2016 : participation à la restauration pour les 30 ans d'Ardilla
- 20 mai 2016 : printemps des tricandilles, avec repas tricandilles, pâté chaud, fromages, fraises et le duo béarnais des « Dames de fumée" qui ont bien animé la soirée à la salle François Mauriac.

Calendrier des manifestations à venir :

Dimanche 5 juin 2016 : journée nettoyage réservée aux adhérents, avec notamment le défrichage du grenier sur pilotis en vue de sa restauration.

Vendredi 5 aout 2016 : Fête à Léo + balade nocturne : visites en cours de journée puis le soir la balade sur le thème des mouvements disparus et final musical au prieuré avec la troupe de "la marmite de Roselyne" de Saint Macaire en Mauges.

Vendredi 16 septembre 2016 : cinésite place Tourny avec en préambule un débat sur les conditions de production du vin de Bordeaux, suivi d'un repas, d'un prologue musical avec les "OLDBOYS" et la projection du film "PREMIERS CRUS" avec Gérard Lanvin.

Samedi 17 septembre 2016 : journées européennes du patrimoine avec présentation du chantier de restauration de l'église, de la réhabilitation du rempart Rendesse, de la restructuration de la maison Messidan, suivi de grillades au château de Tardes et projection du 2° DVD des mémoires macariennes

Dimanche 18 septembre 2016 : journées européennes du patrimoine avec gros plan sur les peintures murales de l'église, tour de ville centré sur l'enceinte fortifiée et les ports successifs, pot final au jardin de la maison Messidan

Vendredi 4 novembre 2016 : représentation des compagnons de la veillée dans "l'Inscription" à la salle François Mauriac.



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

LES ÉPICIERS DE LA BENAUGE



Les 3 et 4 septembre prochains auront lieu les deuxièmes rencontres "Espèces de clowns" à St Macaire. Davantage de spectacles que l'année dernière mais toujours des clowns divers et variés dans

les rues, les jardins. Le festival reste centré dans la petite rue de la Benauge où nous trouverons une expo photos de l'année dernière, un salon d'écoute de paroles de clowns mais aussi à boire et à manger et discuter... Nous espérons une ambiance familiale, conviviale sous un beau soleil de fin d'été afin de prolonger un peu les vacances...

LE GUIDON MACARIEN EN FORME

En ce début de saison sur route, les coureurs ont montré haut les nouvelles couleurs du Guidon Macarien.

Après la remise officielle des maillots avec les élus et les partenaires, le club a déjà 5 victoires à son actif. Stéphane Laborde, en première catégorie a gagné à Lagruère (47) et a fait 2 fois meilleur sprinteur (la course d'attente du Prix Lucien Fouchy et Lagruère).

Nicolas Guiraudon a remporté 4 victoires et suite à ces trois premières victoires consécutives, il vient de monter en 2^{ème} catégorie.

Tous les autres coureurs courent assidument et le rendez-vous pour l'entraînement du samedi, place de l'horloge à 9h à Saint-Macaire, remporte un grand succès.

Les cyclo - touristes et notre tandem mixte participent aux différentes randonnées en Gironde.

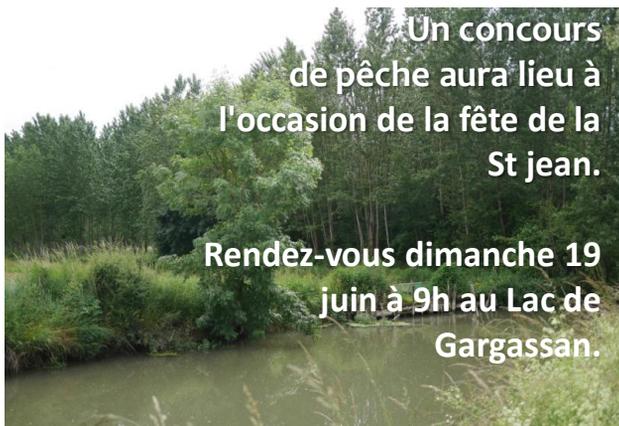
En attendant notre course qui aura lieu à Saint-Macaire (route de l'ancien pont) le 3 juillet prochain, les coureurs partent pour un séjour

dans les Pyrénées les 11 et 12 juin pour peaufiner leur entraînement et passer un bon moment convivial autour du vélo.

Tout cela pour préparer le Tour du Pays de Podensac où une équipe de 5 coureurs défendra les couleurs Macariennes.



LE ROSEAU MACARIEN



Un concours de pêche aura lieu à l'occasion de la fête de la St Jean.

Rendez-vous dimanche 19 juin à 9h au Lac de Gargassan.

LE PRIEURÉ

Le prieuré organise le 23 juin son traditionnel feu de la Saint-Jean et accueille le groupe Mystère Daoud, place de l'Eglise à partir de 21h.

Jeudi 23 JUIN

FEU DE LA ST JEAN

PLACE DE L'EGLISE SAINT MACAIRE

Animé par le groupe **De 21h00 à 23h**



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

SAINT-MACAIRE SORT LE GRAND JEU

Acteur depuis une trentaine d'années de l'animation locale de la commune de Verdélais et plus généralement des Coteaux Macariens, le CVLV-Pôle Social Rural a choisi cette année de proposer un nouvel événement estival sur la commune de Saint-Macaire.

En effet, « Saint-Macaire sort le Grand Jeu », festival ludique et (ré)créatif prendra lieu et place dans les rues de la cité médiévale **du lundi 11 au dimanche 16 juillet prochain.**

Cet événement invitera chacun durant plusieurs jours à venir profiter du jeu sous toutes ses formes :

- Deux séjours vacances permettront aux enfants de profiter des ateliers et animations mis en place pour l'occasion, le jeu et la construction, le théâtre d'improvisation.

- Pour les plus grands, deux stages Bafa organisés par l'Ufcv s'articuleront autour de cette thématique.

- Une journée tout public autour du sport et des activités de pleine nature en partenariat avec CAP 33.

- Une journée sera consacrée aux enfants des ALSH 6/12 ans du secteur.

- Une journée visera en particulier le public pré-ado et adolescent.

- Deux jours seront, quant à eux, à destination des familles et du tout public notamment en lien avec le patrimoine.

Fil conducteur durant toute la manifestation, de nombreux espaces seront aménagés dans plusieurs endroits du village. Ainsi, ancien relais postal, kiosque, Prieuré, maison de retraite, cour et jardin du château de Tardes, parc des remparts accueilleront jeux surdimensionnés, jeux de rôle, jeu de société, jeux sportifs, jeux vidéo, jeux du monde, jeux historiques ...

Point d'orgue de la semaine, le programme du samedi défini comme "la journée de l'absurde et de l'imaginaire" réservera quelques surprises.

Renseignements au 05 56 76 78 83 et sur saintmacairesortlegrandjeu.com

LE CVLV PRESENTE
SAINT MACAIRE SORT LE GRAND JEU
FESTIVAL LUDIQUE ET (RE)CRÉATIF
DU 11 AU 16 JUILLET

- ★ ATELIERS
- ★ ANIMATIONS
- ★ SPECTACLES
- ★ DÉFIS SPORTIFS
- ★ INTRIGUES
- ★ IMAGINAIRE
- ★ FORMATIONS
- ★ CHALLENGES
- ★ PATRIMOINE
- ★ ESPACES LUDOTHEQUE

→ DE 2 à 200 ANS

RENSEIGNEMENTS : 05 56 76 78 83
WWW.SAINTMACAIRESORTLEGRANDJEU.COM

SIMONE ET LES MAUHARGATS

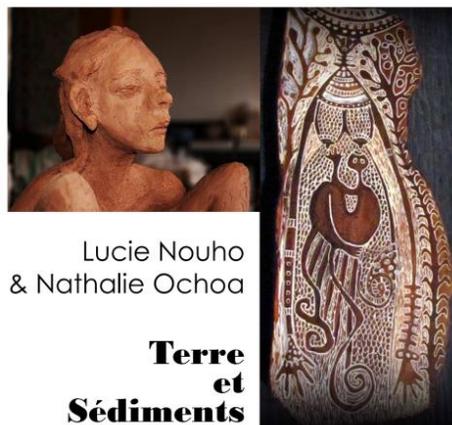
La Couveuse des Simone

Dans une dynamique de développement économique local et de professionnalisation d'artisans d'art porteurs de projets, le Collectif Simone et les Mauhargats lance une couveuse dédiée aux Métiers d'art, en partenariat avec la coopérative d'entrepreneurs Co-actions*. Ce dispositif permet de tester un projet d'entreprise avant de s'immatriculer et de créer son entreprise.

www.simoneetlesmauhargats.com

Simone accueille des ateliers dont :

Atelier peinture et arts plastiques Cati Siffre le mardi (9h45-11h45 ou 17h30-19h30) sauf pendant vacances scolaires)
Cours de peinture toutes techniques : acryliques, huiles, techniques mixtes. Soutien au dessin Initiation et Approfondissement. Référence aux mouvements picturaux et aux expositions Parisiennes. Ambiance chaleureuse et conviviale.



Lucie Nouho & Nathalie Ochoa

Terre et Sédiments

EXPOSITION

Du 21 juin
Au 21 août 2016



19 RUE CARNOT - SAINT-MACAIRE

Prochaine expo à découvrir à partir du 21 juin

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

LES NUITS ATYPIQUES

La 25^{ème} édition des Nuits Atypiques sera itinérante.

Du 24 juin au 16 juillet le festival s'installera dans

10 communes du Sud-Gironde :

Cazalis, Saint-Michel-de-Castelnau, Bazas, Saint-Symphorien, Bassanne, Villandraut, Saint-Maixant, Cadillac, Verdelaïs, Saint-Macaire.

15 journées pendant lesquelles se succéderont sur scène plus de 20 artistes dont Danyél Waro, Yannick Jaulin ou encore Gabriel Okoundji pour un festival plus que jamais pluridisciplinaire :

Concerts
« Musiques du monde » & « musiques traditionnelles »
Bals Trad
Poésie
Conte
Cinéma
Rencontres & débats
Conférences
Présentations de livres
Visites guidées
Stages
Expositions
Découverte du territoire

Cette 25^{ème} édition est dédiée :

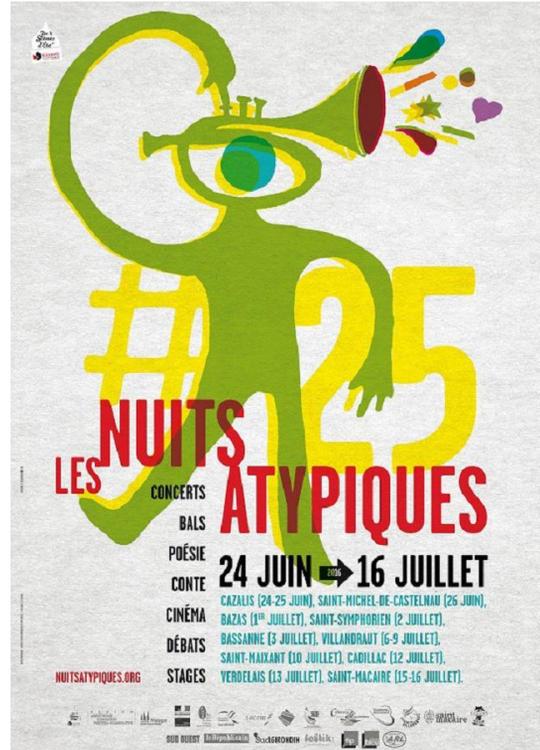
à l'accordéoniste Patrick Cadeïllan (1955-2015)

au réalisateur François Dupeyron (1950-2016)

au comédien et metteur en scène Gilbert Tiberghien (1950-2016)

que nous avons eu le plaisir d'accueillir

à l'occasion d'éditions passées.



Samedi 16 juillet
Saint-Macaire

[Entrée libre]

Clôture de la 25^{ème} édition !!!



Scène du jardin d'Arlette (Allée des Tilleuls)

15h00 : « Les Etelin avocats. Ne rien lâcher ! »

Rencontre-débat et présentation du livre de Gilbert Laval « Les Etelin avocats. Ne rien lâcher ! », en présence de Marie-Christine et Christian Etelin. *Gilbert Laval : ancien journaliste, correspondant à Toulouse du quotidien Libération, universitaire, historien du monde ouvrier et géographe du développement.*
Marie-Christine et Christian Etelin : avocats à Toulouse

« De José Bové à Jean-Marc Rouillon, de Jacques Mesrine à Mohamed Merah, des barricades étudiantes à la désobéissance civile, du braquage de banque à la révolte des prisons, de la délinquance des cités au terrorisme assassin, la liste des affaires traitées par les avocats Marie-Christine et Christian Etelin, amis de Foucault et de la philosophie, est comme une tranche de cinquante ans d'histoire politique et du droit, mais aussi une formidable grille de lecture des convulsions d'une société en mutation »

17h00 : Compagnie Montanaro (Occitanie)

Miquèu Montanaro : flûtes / Baltazar Montanaro-Nagy : violon / Éléonore Weill : flûtes

Depuis de nombreuses années, la Compagnie Montanaro développe des projets de création dans le domaine des musiques improvisées, nouvelles musiques traditionnelles et musiques du monde. Que ce soit en grande ou petite formation, la démarche de la Compagnie est toujours inscrite dans un désir de passerelle entre les musiques, afin de favoriser leur dialogue et leur évolution. Elle témoigne de son ancrage provençal et occitan, de son ouverture internationale, de son respect des héritages culturels et de sa vision décomplexée des messages.

La compagnie Montanaro présentera deux duos : « Montanaro Ki », joutes complices entre père (Miquèu) et fils (Baltazar), et « Lum », dialogues de flûte à flûte, fruit de la rencontre entre Miquèu Montanaro et Éléonore Weill.

18h30 : ouverture de la scène des remparts

Restauration sur place, buvette et bar à vins
Jeux dans le cadre de la Semaine du Jeu

19h00 : San Salvador (Occitanie)

Thibault Chaumeil : chant, percussions / Eva Durif : chant
Gabriel Durif : chant, percussions / Marion Lherbell : chant, percussions / Laure Nonique Desvergnès : chant, percussions / Sylvestre Nonique Desvergnès : chant, percussions

Formation vocale composée de jeunes chanteurs et chanteuses (25 ans de moyenne d'âge). San Salvador a entrepris un passionnant travail de recherche artistique autour de la polyphonie. S'appuyant essentiellement sur un travail de composition original, San Salvador fait preuve d'une maturité étonnante dans la recherche d'un folklore imaginaire. Essentiellement chantés en occitan, les nouvelles compositions utilisent les motifs, tantôt rugueux ; tantôt délicats, de la langue comme instrument rythmique. Le travail harmonique insiste quant à lui sur un contraste des couleurs et des ambiances pour inventer une polyphonie hétéroclite

21h00 : Deltas (Blues ligérien)

Richard Bourreau : violon, kora / Vincent Erdevan : guitare / Andra Kouyaté : chant, n'goni,

Richard Bourreau (violoniste de Lo'Jo), Vincent Erdevan (guitariste de Zenzile) et Andra Kouyaté (chanteur et joueur de n'goni de Tiken Jah Fakoly) forment un trio original empreint des musiques du delta du Niger et de l'Afrique de l'Ouest. Ensemble, ces trois musiciens ne cherchent cependant pas à proposer leur propre version du blues mandingue, ni même du Mississippi, mais plutôt à inventer une musique d'ici, un blues de la Loire, qui trace une ligne Angers-Bamako en toute simplicité et sensibilité.

23h00 : Danyél Waro (La Réunion)

Danyél Waro : chant, kayamb, bobr / Jean-Didier Hoareau : chant, kayamb / Vincent Phileas : chant, rouler / Stéphane Gaze : chant, kayamb, piker / Laurent Dalleau : chant, congas, rouler

Artiste et personnalité emblématique de l'île de La Réunion, Danyél Waro incarne tout à la fois le renouveau du maloya, la défense de la langue créole, la revendication de la batarisat réunionnaise et la lutte contre les injustices sociales. Sur scène, le poète se transforme en chanteur à la voix incandescente et le musicien devient habité par la transe et par la danse.



www.nuitsatypiques.org

En collaboration avec la mairie de Saint-Macaire, la Communauté de communes des Coteaux Macariens, La Belle Lurette, l'association Vivre le Patrimoine Macarien, le CVLV - Pôle social rural des coteaux macariens, la Ludothèque éphémère



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

LA JOURNÉE MÉDIÉVALE 2016

Le prospectus et l'affiche sont déjà disponibles. A chaque macarien de faire connaître l'événement à ses amis ! Nous redisons à tous les habitants qu'ils peuvent réaliser un moment de bénévolat : de 2h à 4h, ou à 3 jours, toutes les possibilités existent. Les commissions « technique » et « repas » recherchent encore des volontaires. Pour s'intégrer à l'organisation, le meilleur moyen est de participer à la « Soirée des bénévoles » qui se tiendra : le vendredi 8 juillet au château de Tardes.

Au programme :

-18h30 Dernières informations sur le programme, avancée du travail des commissions, accueil des nouveaux, intégration dans les commissions

-20h Apéritif offert par l'association

-20h30 Auberge espagnole

Un groupe « Ados » s'est mis en place, et a opté pour l'instant pour la technique et la communication sur les réseaux sociaux. Pour les enfants, il y aura un rendez vous fin juin. C'est une belle occasion de découvrir le service pour la collectivité. L'association tiendra un stand à la kermesse de l'école publique, le 24 juin, pour faire connaître la fête et la possibilité de louer des costumes. Trop de macariens ignorent encore cette possibilité !

Pour les coordonnées des responsables de commissions et tout autre renseignement,

Alice Monier 06 33 15 43 90

L'Association **LES MÉDIÉVALES** présente

27 AOUT SAMEDI
À partir de 10h

ENTRÉE GRATUITE

LOCATION DE COSTUMES À PARTIR DU 19/08*

La Journée MÉDIÉVALE de Saint-Macaire

JEUX, ANIMATIONS, DÉAMBULATIONS, SPECTACLES, MARCHÉ, ARTISANAT, BALS ET BANQUET...

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS
OFFICE DE TOURISME DE SAINT-MACAIRE
05 56 63 32 14
www.assolesmedievales.jimdo.com
Asso Les Médiévales

SPECTACLE PYROTECHNIQUE À 22h30

PLACE DU MERCADIOU ET RUE CARNOT

La Journée

MARCHÉ & ARTISANAT
À partir de 10h

Le cœur de la cité médiévale va s'animer avec un marché médiéval d'une trentaine d'artisans d'ici et d'ailleurs.

JEUX & ANIMATIONS
À partir de 11h

Maquillage avec Cré Art / Riboulette, barloque, toupie du roi, palet vendéen, boule à l'oiseau, rampeau, quilles de 6, palet breton, jeux en bois de plateau, arcs médiévaux avec le Comité Départemental du Sport en milieu rural / Tir à l'arc, escrime et jeu des échecs avec CAP33, de 14h à 18h, au pied des remparts.

SPECTACLES POUR RACONTER DES HISTOIRES
À partir de 11h30

Les Compagnons de l'Imaginaire chevaleresque, Contes médiévaux / Les Vistanis, Histoire de nomades... / La Danse de Macabré, Spectacle interactif avec le public / Les Lutins, Contes celtiques revisités / Messire Colin, Spectacle interactif pour jeune public / Jean-Marie Billa et Bernard Mohica, Visite jouée/guidée.

DÉAMBULATIONS & FLORILÈGE
Dès 12h

Chris Saltimbanque / Christelle Dubois (équilibriste - contorsionniste) / Antoine Boissereau (contorsionniste - disciplines aériennes) / Didier Oliver (violin - mandoline), Yves Puysegur (boha) et leurs musiciens...

BALS
À partir de 21h

Le Duo La Forcelle (bal folk à consonance gasconne) / Ginginha gratis (répertoire aux divers horizons trads).

BANQUET COSTUMÉ*
Servi à table à 20h

Réservation conseillée à l'Office de Tourisme (05 56 63 32 14) / formule à 16 € et 8 € pour les enfants.
Menu : Soupe de potimarron / Jambon à la broche + haricots blancs / Compotée de pêches et petits pains d'épice / 1 bouteille de vin pour 4 personnes.

TAVERNE
Dès 12h - Apéritif musical

La Taverne est ouverte toute la journée pour se restaurer et se désaltérer (assiette de 4€ à 8€).

* Location de costumes 8/10€ adulte et 3/4€ enfant, au Château de Tardes, le 19 août de 17h à 19h, le 20 août de 14h à 16h, le 22 et le 24 août de 17h à 19h et le 27 août de 10h à 12h.

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

LES EDELWEISS

Le club des Edelweiss continue son chemin. Nous attendons notre centième adhérent à ce jour. Nous poursuivons nos 3 randonnées par semaine avec les horaires d'été depuis le 1^{er} mai jusqu'au 30 septembre. **Tous les départs se font à 9 heures précises.**

- Le mardi d'allure douce pour environ 8 km.
- Le jeudi pour 12 à 13 km.
- Le dimanche de façon à rentrer vers midi.

Une nouveauté depuis le 1^{er} janvier : une randonnée plus rapide de 2 heures un samedi tous les 15 jours d'environ 12 km.

Le premier séjour de 3 jours à l'île d'Oléron en Avril a permis de faire visiter à 20 adhérents Boyarville, le Château d'Oléron Saint Trojan.. En mai nous avons passé 3 jours à Ste Engrâce au pays basque avec visite des gorges de Kakouetta, le mont Utzigagna et le dernier jour la passerelle d'Holzarté.

En septembre nous irons marcher 4 jours en Dordogne vers Montignac et les grottes de Lascaux du 9 au 12.

Le 3 Octobre nous irons voir le club de KMN pour les fêtes du gâteau basque.

Notre randonnée caritative du 1^{er} mai s'est bien déroulée avec 140 participants au repas

130 randonneurs aux 2 parcours dans les chemins de Saint Macaire. La chorale de Préchac et Saint Maixant nous a fait le plaisir de nous offrir quelques chansons de son répertoire.

Nous avons remis un chèque de 2000 euros à la représentante de la ligue contre le cancer le 19 mai 2016.

Notre assemblée générale aura lieu le 14 Octobre 2016.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, nous marchons aussi en juillet et août.

Les 2 premières balades sont gratuites !!!

«Les Edelweiss»

Association Randonnées Pédestres Loi 1901

Château de Tardes

Rue du Port Nava

33490 Saint-Macaire

Permanences tous les samedis
de 10h à 12h

Tel : 05 57 36 21 98 (répondeur)

06 23 99 86 12 (Présidente)

06 79 17 55 02 (Secrétaire)

Mail : les.edelweiss@yahoo.fr

Site : <http://lesedelweiss.jimdo.com>



BRAVO A NOS JEUNES BASKETTEURS !

Quatre jeunes basketteurs Macariens se sont distingués cette saison avec leur équipe. Evoluant dans l'équipe des minimes garçons ou U15 à Langon, Simon Camus, Eliott Cosson, Hugo Del Campo et Tanguy Labrousse ont disputé dimanche 5 juin dernier la finale départementale du championnat de leur catégorie. Après avoir écarté les JSA de Bordeaux en demi finale lors d'un match remarquable qui a créé une grosse surprise, ils ont buté en finale sur le club de Bègles avec un score de 78 à 92.

Une défaite amère et frustrante qui ne saurait en rien faire oublier leur belle saison.

Bravo à tous les quatre et une pensée pour leurs parents qui les accompagnent lors des matchs et entraînements depuis plusieurs saisons.

Jean-Loup Dutreuilh

avec un grand merci à Marie Lastère pour les photos



Hugo



Tanguy



Eliott



Simon

CONSEIL DU 11 FÉVRIER 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le 11 février 2016 en présence de 16 élus.

Absents excusés : J. Baudet, C. Alis (procuration de vote à C. Vasquez), S. Lampre. La séance est ouverte à 21h.

Secrétaire de séance : Martine Latestère.

Le compte-rendu de la séance du 15 Décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

AVAP : TRANSFERT DE COMPÉTENCE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX MACARIENS

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion avec les services de l'Etat a eu lieu afin d'éclaircir les compétences de la commune de Saint-Macaire et de la CDC des Coteaux macariens concernant l'étude de transformation de la ZPPAUP en AVAP. En effet, après un revirement d'interprétation des textes par les services de l'Etat, ces derniers indiquent que la commune n'est pas habilitée pour mener à bien cette étude et que la CDC des Coteaux macariens s'y substitue.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal prend acte que l'étude de transformation de la ZPPAUP en AVAP sera portée par la Communauté de communes des Coteaux macariens compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme.

TRAVAUX DE CONFORTEMENT DES ANCIENNES CARRIÈRES SOUTERRAINES DITES "LES GROTTES" - MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal le diagnostic géotechnique avec définition de solutions de confortement établi par le bureau d'études ANTEA en Avril 2015, concernant les anciennes carrières dites « les Grottes » situées en bordure sud de la vieille ville. Pour la réalisation de ces travaux, le choix d'un maître d'œuvre s'avère indispensable. Le bureau

d'études ANTEA a établi une proposition de maîtrise d'œuvre d'un montant de 22 500 € HT correspondant à un taux de rémunération de 9 % du montant des travaux estimé à 250 000 € HT. M. Falissard propose au Conseil municipal de retenir cette offre de maîtrise d'œuvre et de s'engager à inscrire la dépense budgétaire correspondante dans le projet de budget 2016 de la commune à la section d'investissement au programme intitulé « Confortement des anciennes carrières souterraines dites "les Grottes" ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

DÉCIDE de retenir la mission de maîtrise d'œuvre du bureau d'études ANTEA pour la réalisation de ces travaux. Cette mission comporte différentes phases : l'établissement d'un dossier projet (PRO), d'un dossier de consultation des entreprises (DCE), l'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT), le visa des études d'exécution (VISA), la direction de l'exécution des travaux (DET), l'assistance à la réception des travaux (AOR) et la production du dossier des ouvrages exécutés (DOE).

S'ENGAGE à inscrire la dépenses correspondante, soit 27 000 € TTC (22 500 € HT), en section d'investissement lors de l'établissement du budget communal 2016 au programme « Confortement des anciennes carrières souterraines dites "les Grottes" ».

REPÉRAGE DU RÉSEAU EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE SAINT-MACAIRES AVEC REPORT SUR FOND DE PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

M. Falissard rappelle au Conseil municipal la nécessité d'établir un plan d'ensemble du réseau eaux pluviales de la commune afin d'une part d'assurer régulièrement son entretien et d'autre part de remplir de façon efficiente la mission de gestion du domaine public qui est dévolue à la commune en ce qui concerne ce réseau. Cette connaissance est indispensable pour renseigner

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

valablement les entreprises en réponse aux déclarations de travaux qu'elles établissent pour des interventions de génie civil sur ce domaine.

Il présente au Conseil municipal un devis établi par le cabinet Escande concernant « l'établissement du plan d'ensemble du réseau eaux pluviales de la commune de Saint-Macaire compris report sur fond de plan cadastral informatisé » d'un montant de 8400 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer le devis d'un montant de 8400 € HT proposé par le cabinet Escande.

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter : les ventes Lafon, 2 rue de la Benaugue, Jeanneau, 16 rue du Thuron, Martigne, 3 Place du Mercadiou, Poumeyrol Allée de Tourny, Ospital 34 rue Carnot, De Lesseigues-Rozaven 37 Cours de la République, Durandet 38 Cours de la République (Abstention de M. Falissard sur cette DIA)

DECISIONS DIVERSES

Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde – Modification des statuts

Bien que modifiés à cinq reprises, les statuts du SDEEG nécessitent d'être adoptés au nouveau mode de représentation des Métropoles au sein des assemblées délibérantes.

Le SDEEG a donc proposé une modification de l'article 15 de ses statuts afin de permettre à Bordeaux Métropole de disposer d'un nombre de sièges (et non plus de suffrages) proportionnel à la population des communes membres du syndicat qu'elle représente au sein du Comité Syndical au titre de la compétence d'autorité concédante, rapportée à la population de l'ensemble des communes de la concession.

Compte tenu du fait que la population totale de la concession électrique du SDEEG s'élève à 735 019 habitants, la population de Bordeaux Métropole appartenant à sa concession (256 509

habitants) représente 34 %.

Le nombre de sièges lié à la compétence électricité étant de 161, l'application de la règle de proportionnalité évoquée ci-dessus permet à Bordeaux Métropole de disposer de 54 délégués au lieu de 15.

L'article 15 se présenterait donc comme suit :

Article 15 Le Comité Syndical

Le Comité Syndical se compose de membres désignés par les assemblées délibérantes des structures selon la répartition suivante :

Communes et EPCI autres que les syndicats intercommunaux d'électrification

Nb d'habitants	Nb de délégués
1 à 2 000	1
2 001 à 10 000	2
10 001 à 30 000	3
30 001 à 50 000	4
50 001 à 70 000	5
70 001 à 100 000	6
100 001 à 400 000	8
Métropole	Article L5217-7 CGCT

Syndicats Intercommunaux d'électrification

Nb de communes	Nb de délégués
2 à 5	3
6 à 10	4
11 à 15	5
16 à 20	6
21 à 25	7
26 à 30	8
31 à 35	9
36 à 40	10
41 à 45	11
46 à 50	12
51 à 55	13
56 à 60	14
61 à 65	15
66 à 70	16
71 à 75	17
76 à 80	18
81 à 85	19
86 à 90	20

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Une même personne ne peut être désignée comme délégué que par une seule commune ou EPCI adhérent au Syndicat.

Conformément à l'article L5211-20, notre assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur la rédaction des nouveaux statuts. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal **adopte** la modification statutaire du SDEEG portant sur la rédaction de l'article 15 telle qu'évoquée ci-dessus.

Encaissement des sommes dues suite au jugement du TGI : affaire M. LY / Commune Saint Macaire

Le Maire informe le Conseil municipal que suite au jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance en date du 20 mai 2015, par lequel M. Ly Idrissa a été condamné à payer à la commune la somme de 3391 € au titre du préjudice matériel, la somme de 700 € sur le fondement de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

Le Conseil municipal doit autoriser le Maire à encaisser les sommes dues correspondant à ce préjudice.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal **autorise** le Maire à percevoir en plusieurs versements les sommes citées ci-dessus et à émettre les titres correspondants.

Convention du département pour l'accompagnement des collectivités territoriales dans la mise en œuvre du PEDT par le soutien à l'emploi

Le Maire informe le Conseil municipal que le département de la Gironde s'est engagé dans une démarche d'accompagnement des collectivités qui ont mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires par un soutien financier. Le Maire présente la convention établie entre le Département de la Gironde et la commune de Saint Macaire qui définit les engagements et les obligations respectifs des deux parties. Une subvention d'un montant de 4 560 € au titre de la première annuité sera versée à la commune par le Département. Le Conseil municipal doit

autoriser le Maire à signer la présente convention.

Unanimité

Ouverture de crédits avant le vote du budget

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une ouverture de crédits doit être effectuée pour permettre le règlement d'une facture d'acquisition de matériel et une facture concernant le relevage d'une concession. Ces dépenses sont à mandater en section d'investissement avant le vote du budget.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à ces ouvertures de crédits

au compte 2188 opération 250 pour 1 012,00 € TTC (acquisition frigo salle des fêtes)

au compte 2116 pour 1 000,00 € TTC (relevage concession)

INFORMATIONS DIVERSES

Compteurs Linky

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion est programmée le 18 février à 18h30 afin de rencontrer des responsables girondins d'ERDF au sujet des compteurs Linky. Ils seront reçus, à leur demande, afin de présenter le dispositif et échanger avec les élus qui le souhaitent.

Stéphane Lhomme propose de prendre plusieurs délibérations pour contrer l'installation de ces compteurs communicants. Après le gaz et l'électricité il faut s'attendre à l'arrivée de nouveaux compteurs d'eau, un article récent dans la presse vient d'ailleurs de présenter les projets de la Sogedo en la matière. Il souligne que l'argument mettant en avant des textes européens, pour justifier ces installations, est fallacieux. La législation demande seulement à ce qu'une information précise soit donnée aux consommateurs.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Syndicats intercommunaux

Delphine Tach annonce qu'en janvier 2017, le SICTOM et l'USSGETOM vont fusionner et le Bazadais viendra se rattacher à la nouvelle structure. Une augmentation des tarifs est prévue, 2% pour un foyer de 1 à 2 personnes. Le syndicat d'assainissement prévoit aussi une hausse de ses tarifs de quelques centimes par m³.

Ecoles

Jean loup Dutreuilh signale que les remplacements d'enseignants malades ont posé problème. La situation semble maintenant rentrer dans l'ordre. Les effectifs ne cessent d'augmenter dans les classes et le nombre de repas servis est aussi en forte hausse. L'interdiction pour les véhicules de pénétrer dans l'enceinte de l'école consécutivement à la mise en place de Vigipirate modifie les habitudes, une réflexion est en cours pour faire évoluer la situation.

Corine Vasquez informe que la mise en place d'un pédibus est à l'étude, l'objectif étant d'aider les familles à accéder à pied à l'école. Une réunion avec les parents d'élèves va être organisée et un questionnaire diffusé.

Bibliothèque

Florence Lassarade présente les deux animations qui vont être proposées : « lire élire » et « dis-moi dix mots ». De nombreux enfants sont inscrits pour y participer.

QUESTIONS DIVERSES

Arlette Cambillau se fait l'interprète de riverains de la rue Burdeau qui s'insurgent contre les bambous qui prolifèrent. Le Maire lui répond que le terrain concerné appartient pour partie à ERDF et le reste à un particulier. L'idéal serait pour la commune d'acquérir ces parcelles afin de les entretenir et pourquoi pas y installer un parking. Michel Guindeuil informe qu'une borne incendie en face de la résidence du Pic-vert fait l'objet de

prélèvements d'eau par des individus. Le Maire précise que ces pratiques sont interdites et qu'il est preneur d'informations pour identifier les contrevenants.

Valérie Davoine demande si du matériel pourrait être stocké à la salle des fêtes. Alain Falissard lui répond que la commission de sécurité est très restrictive en la matière et qu'à l'heure actuelle seuls deux petits réduits sont utilisés à cette fin par deux associations dans le cadre des lotos hebdomadaires.

CONSEIL DU 6 AVRIL 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le 6 avril 2016 en présence de 15 élus. Absents excusés : M. Latestère (procuration à A. Alis), V. Chiriaeff-Davoine, C. Vasquez (procuration à D. Tach), F. Zanette. La séance est ouverte à 21h.

Secrétaire de séance : Florence Lassarade. Une minute de silence est observée à la mémoire de Joël Baudet, conseiller municipal décédé récemment.

Le Maire, Philippe Patanchon, informe l'assemblée que Franck Zanette, dernier membre de sa liste aux élections municipales accepte d'intégrer le Conseil pour remplacer Joël Baudet.

Le compte-rendu du conseil du 11 février est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX ÉGLISE RESTAURATION FAÇADE OUEST ET TRIBUNE DE L'ORGUE : DEMANDE DE SUBVENTION SUR LA TRANCHE CONDITIONNELLE

Le Maire informe le Conseil municipal que la Direction Régionale des Affaires Culturelles se propose d'apporter au titre du programme 2016 des investissements de l'Etat concernant les monuments historiques une subvention relative à la tranche 2 des travaux cités en objet. Sur une dépense estimée à 95 000€ HT (travaux et honoraires), cette subvention de 40% serait de 38 000€.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Pour la réalisation de cette tranche conditionnelle, il propose au Conseil municipal d'accepter cette proposition de subvention et de retenir le plan de financement suivant :

Montant de la dépense : 95 000€ HT
soit 114 000€ TTC

Plan de financement

Subvention de l'Etat – DRAC (40%) 38 000 €

Autofinancement 19 000 €

Emprunt 57 000 €

(Les demandes de subventions à la Région et au Département sont en cours)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal

APPROUVE ce plan de financement

AUTORISE le Maire à déposer auprès de la DRAC la demande de subvention d'un montant de 38 000€

MANDATE le Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes et signer les documents afférents.

TRAVAUX DE CONFORTEMENT DES ANCIENNES CARRIÈRES SOUTERRAINES DITES "LES GROTTES" - MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal le diagnostic géotechnique avec définition de solutions de confortement établi par le bureau d'études ANTEA en Avril 2015, concernant les anciennes carrières dites « les Grottes » situées en bordure sud de la vieille ville.

Il rappelle également que par délibération du 11 février 2016, le Conseil municipal a décidé sur le principe de retenir la proposition de mission de maîtrise d'œuvre d'un montant de 22 500€ HT

présentée par le bureau d'études pour la réalisation de ces travaux de confortement des anciennes carrières souterraines dites "les Grottes" estimés à 250 000€ HT. Afin de pouvoir effectuer la signature de cette convention de maîtrise d'œuvre, il propose d'ouvrir au budget 2016 à la section d'investissement un programme intitulé « Confortement des anciennes carrières

souterraines dites "les Grottes" ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité par 17 voix pour et 0 voix contre DÉCIDE l'ouverture au budget 2016 en investissement, d'un programme intitulé « Confortement des anciennes carrières souterraines dites "les Grottes" ».

CONFIRME le choix du bureau d'études ANTEA pour effectuer la mission de maîtrise d'œuvre d'un montant de 22 500€ HT, nécessaire à la réalisation de ces travaux.

AUTORISE le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre correspondante ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de cette mission y compris les avenants éventuels.

CHAUFFAGE ET ÉCLAIRAGE DU GRAND CELLIER DU PRIEURÉ SAINT-SAUVEUR – MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Alain Falissard rappelle la nécessité de rénovation des équipements de chauffage et d'éclairage du Grand Cellier du Prieuré Saint-Sauveur.

Dans ce but, l'étude d'une solution pertinente pour assurer un chauffage efficace et adapté aux conditions d'utilisation du Grand Cellier du Prieuré s'avère indispensable. Cette étude serait complétée par un deuxième volet concernant l'éclairage de cette salle (ambiance et sécurité).

Pour effectuer le choix de la solution technique à retenir, une mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage est proposée.

Le bureau d'études « Ingénierie électrique du bâtiment B.E.T. Bélissen » a établi une proposition de ce type pour un montant de 2 900€ HT.

Il propose au Conseil municipal de décider la réalisation de cette étude et de confier la mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage correspondante au bureau d'études « Ingénierie électrique du bâtiment B.E.T. Bélissen ».

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 17 voix pour, 0 voix contre

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

APPROUVE le bien-fondé de cette mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour définition d'une solution de chauffage et d'éclairage du Grand Cellier du Prieuré Saint-Sauveur adaptée à son utilisation.

DÉCIDE de retenir l'offre d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage établie par le bureau d'études « Ingénierie électrique du bâtiment B.E.T. Bélessen » pour un montant de 2 900€ HT

AUTORISE le Maire à signer la proposition d'honoraires pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage correspondante ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de cette mission.

PRIEURÉ – PROTECTION DES MENUISERIES EXTÉRIEURES

Alain Falissard présente au Conseil municipal la proposition de la société Gascogne Enduit concernant la protection des menuiseries extérieures du Prieuré comprenant les menuiseries bois, cadres des portes et des fenêtres face extérieure, le bardage bois ainsi que les menuiseries bois volets face extérieure. Cette prestation s'élève à un montant de 3 791,25€ HT.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide par 17 voix pour, 0 voix contre :

de retenir la proposition de la société Gascogne Enduit pour un montant de 3 791,25€ HT d'autoriser le Maire à signer le devis correspondant

RÉNOVATION BLOCS SANITAIRES (MÉDIATHÈQUE, KIOSQUE, MAIRIE) ET PROTECTION DES MENUISERIES EXTÉRIEURES DE LA MÉDIATHÈQUE – MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Alain Falissard rappelle le projet de rénovation des deux blocs sanitaires situés à la médiathèque (ancien Relais de poste) et au kiosque (Place

Tourny) ainsi que le projet de création d'un bloc sanitaire public à implanter au rez-de-cour de la mairie (avec accès sous le perron). L'intervention à la médiathèque et à la mairie permettra la création de WC publics destinés aux personnes à mobilité réduite (PMR), celle sur le kiosque consistera à rénover l'existant, l'implantation d'un WC PMR se révélant trop complexe à cet endroit.

Il rappelle également la nécessité de procéder à la mise en œuvre de lasure pour protéger les menuiseries extérieures de l'ancien Relais de poste.

Pour la réalisation de ces équipements, une mission de maîtrise d'œuvre est nécessaire afin de définir précisément le projet, les prestations à effectuer ainsi que la consultation d'entreprises correspondante à ces travaux et le suivi de ces derniers.

Le cabinet d'architecte Christian Pradal a établi une proposition de maîtrise d'œuvre d'un montant de 9 000€ HT pour une enveloppe prévisionnelle de travaux fixée à 90 000€ HT.

Il propose au Conseil municipal de retenir sur le principe la réalisation de ces travaux et de confier la mission de maîtrise d'œuvre correspondante au cabinet d'architecte Christian Pradal.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 17 voix pour, 0 voix contre

APPROUVE sur le principe la réalisation des travaux définis ci-dessus

DECIDE de retenir l'offre de maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecte Christian Pradal pour un montant de 9 000€ HT

AUTORISE le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre correspondante ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de cette mission y compris les avenants éventuels.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU PERSONNEL DES ATELIERS MUNICIPAUX – MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Alain Falissard rappelle le projet de rénovation et d'aménagement des locaux du personnel des ateliers municipaux. Ce projet consiste à créer deux blocs sanitaires (WC et douches) destinés séparativement au personnel des services techniques (masculin et féminin), les deux blocs comportant des équipements pour personne à mobilité réduite (PMR). S'y ajoutent la création de deux vestiaires (masculin et féminin) ainsi qu'une salle de réunion et une autre d'accueil.

Pour la réalisation de cet équipement, une mission de maîtrise d'œuvre est nécessaire afin de définir précisément le projet, les prestations à effectuer ainsi que la consultation d'entreprises correspondante à ces travaux et le suivi de ces derniers.

Le cabinet d'architecte Christian Pradal a établi une proposition de maîtrise d'œuvre d'un montant de 10 800€ HT pour une enveloppe prévisionnelle de travaux fixée à 120 000€ HT.

Il propose au Conseil municipal de retenir sur le principe la réalisation de ces travaux et de confier la mission de maîtrise d'œuvre correspondante au cabinet d'architecte Christian Pradal.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 17 voix pour, 0 voix contre APPROUVE sur le principe la réalisation des travaux définis ci-dessus

DECIDE de retenir l'offre de maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecte Christian Pradal pour un montant de 10 800€ HT

AUTORISE le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre correspondante ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de cette mission y compris les avenants éventuels.

AMÉNAGEMENT CHEMIN DE TIVOLI (TRANCHE 2), CHEMIN DU PORT ET CHEMIN DES CANEVELLES – ORGANISATION D'UNE

CONSULTATION POUR DÉVOLUTION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement du Chemin de Tivoli (tranche 2), du Chemin du Port et du Chemin des Canevelles pour lequel une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet SCP Escande. Ces travaux comporteront notamment la réalisation de plateaux ralentisseurs et la rénovation d'une section du Chemin des Canevelles entre la digue et la propriété Cazeau. Pour la réalisation de ces travaux, une consultation d'entreprises doit être organisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité par 17 voix pour et 0 voix contre DECIDE de la réalisation de ces travaux

AUTORISE le Maire à organiser la consultation et à signer le marché de travaux avec l'entreprise la mieux disante sous réserve que son offre soit compatible avec l'ouverture de crédits prévus au budget de la commune pour cette réalisation (65 800€ HT) ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de ce marché.

DISSIMULATION RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION : PLACE CHATEAUDUN ET RUE DU PORT NAVA (PARTIE HAUTE)

Alain Falissard rappelle le projet de dissimulation du réseau d'électricité basse tension dans le même secteur élaboré par le SDEEG et retenu au programme FACE 2016. Ce projet s'accompagne de la mise en souterrain du réseau de télécommunication Place Chateaudun et extrémité rue du Port Nava.

Pour la mise en souterrain de ce réseau, les travaux de génie civil correspondant seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage temporaire du SDEEG, ce qui nécessite l'établissement d'une convention entre la commune de Saint Macaire et le SDEEG.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le projet de mise en souterrain du réseau Orange dans la zone considérée, AUTORISE le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire des réseaux correspondant à ce projet établie entre la commune de Saint Macaire et le SDEEG

DISSIMULATION BASSE TENSION PLACE CHATEAUDUN ET RUE DU PORT NAVA – FACE 2016

Alain Falissard présente le projet de dissimulation du réseau d'électricité basse tension élaboré par le SDEEG et éligible au programme FACE 2016. Ce projet concerne la mise en souterrain du réseau électrique chemin des carrières, rue du Port Nava et Place Chateaudun. Il se substitue au programme FACE 2014 portant sur le même secteur.

Cette dissimulation du réseau basse tension est sollicitée pour accompagner des travaux de terrassement indispensable à la consolidation d'un mur de soutènement qui borde ce chemin.

Economiquement, il y a intérêt à effectuer simultanément ces deux interventions chemin des Carrières et en conséquence de les prolonger rue du Port Nava et Place Chateaudun sachant par ailleurs que ces voiries sont situées au cœur de la vieille ville.

Le coût total de ces travaux est estimé à environ 30 463,45€ dont 8 529,77 € à charge pour la commune.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le projet présenté, DECIDE de solliciter le SDEEG pour retenir l'inscription de ces travaux au titre du FACE 2016, AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

DÉCONSTRUCTION DU CHÂTEAU D'EAU –

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le Maire rappelle le projet de déconstruction du réservoir sur tour (château d'eau) dont le montant des travaux est évalué à 140 000€ HT. Pour la réalisation de ces travaux, le Maire présente l'offre de maîtrise d'œuvre du Bureau d'Etudes SOCAMA INGENIERIE comprenant une phase conception et une phase travaux. Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre proposée par le Bureau d'Etudes SOCAMA INGENIERIE s'élève à 9 813,08€ HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 17 voix pour, 0 voix contre

DECIDE de retenir l'offre de maîtrise d'œuvre présentée par le Bureau d'Etudes SOCAMA INGENIERIE d'un montant de 9 813,08€ HT pour la déconstruction du réservoir sur tour (château d'eau).

AUTORISE le Maire à signer le marché public de maîtrise d'œuvre correspondant ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de cette mission y compris les avenants éventuels.

DÉCONSTRUCTION DU CHÂTEAU D'EAU – MARCHÉ DE TRAVAUX

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de déconstruction du réservoir sur tour (château d'eau) qui n'est plus utilisé aujourd'hui pour l'alimentation du réseau d'adduction d'eau potable.

Le Maire propose au Conseil municipal de lancer la consultation nécessaire à la réalisation de ces travaux et à la signature du marché correspondant avec l'entreprise retenue sous réserve de ne pas dépasser l'inscription budgétaire prévue à cet effet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 17 voix pour, 0 voix contre DONNE son accord pour la réalisation de ces travaux et pour l'organisation de cette consultation.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

AUTORISE le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue à l'issue de la consultation, sous réserve de ne pas dépasser l'inscription budgétaire afférente au budget du service de l'eau, ainsi que les pièces complémentaires éventuelles (avenant, prolongation de délais...) liées à l'exécution de ce marché.

COMPTEURS COMMUNICANTS (COMPTEURS LINKY, SOGEDO, GAZ)

Stéphane Lhomme rappelle qu'une lettre aux habitants a été publiée dans la dernière édition du journal municipal et qu'une réunion débat a été organisée en mairie avec ERDF. Il souligne que 84 communes françaises ont déjà pris des délibérations refusant Linky. Des controverses juridiques sont en cours mais actuellement aucune commune n'a été attaquée dans ses délibérations. Il suggère de persévérer dans le sens de protection de la santé (ondes électromagnétiques), de la vie privée, et de l'environnement (destruction de milliers de compteurs en parfait état de marche).

Après en avoir débattu en groupe de travail, le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur les compteurs communicants liés au réseau d'électricité, de gaz et d'eau.

👉 Compteurs électriques

Considérant que les compteurs communicants sont facteurs de risques pour la santé des habitants et pour le respect de leur vie privée (voir en annexe le rappel de la lettre aux habitants);

Considérant qu'il n'est économiquement et écologiquement pas justifié de se débarrasser des compteurs actuels qui fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante ;

Considérant que les communes ont pour vocation de servir l'intérêt général, et que les programmes de compteurs communicants visent au contraire à favoriser des intérêts commerciaux,

Le Conseil municipal de Saint-Macaire RAPPELLE que les compteurs d'électricité appartiennent aux collectivités et non à ErDF.

DÉCIDE que les compteurs d'électricité de Saint-Macaire, propriété de la commune, ne seront pas remplacés par des compteurs communicants (de type Linky ou autre), et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne sera installé sur ou dans les transformateurs et postes de distribution de la commune.

DEMANDE au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) d'intervenir immédiatement auprès d'ErDF pour lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à Saint-Macaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte

Pour : 17 Contre : 00 Abstention : 00

👉 Compteurs gaz

Considérant que les compteurs communicants sont facteurs de risques pour la santé des habitants et pour le respect de leur vie privée (voir en annexe le rappel de la lettre aux habitants);

Considérant qu'il n'est économiquement et écologiquement pas justifié de se débarrasser des compteurs actuels qui fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante ;

Considérant que les communes ont pour vocation de servir l'intérêt général, et que les programmes de compteurs communicants visent au contraire à favoriser des intérêts commerciaux,

le Conseil municipal de Saint-Macaire :

- décide que les compteurs de gaz de Saint-Macaire ne seront pas remplacés par des compteurs communicants, et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne sera installé dans la commune par GrDF ou une société agissant pour le compte de GrDF.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

- demande au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) d'intervenir immédiatement auprès de GrDF pour lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à Saint-Macaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte

Pour : 17 Contre : 00 Abstention : 00

🔗 **Compteurs d'eau**

Considérant que les compteurs communicants sont facteurs de risques pour la santé des habitants et pour le respect de leur vie privée (voir en annexe le rappel de la lettre aux habitants);

Considérant qu'il n'est économiquement et écologiquement pas justifié de se débarrasser des compteurs actuels qui fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante ;

Considérant que les communes ont pour vocation de servir l'intérêt général, et que les programmes de compteurs communicants visent au contraire à favoriser des intérêts commerciaux,

le Conseil municipal de Saint-Macaire :

- rappelle que les compteurs d'eau appartiennent à la commune.

- décide que les compteurs d'eau de Saint-Macaire ne seront pas remplacés par des compteurs communicants, et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne sera installé dans la commune par la société SOGEDO ou une société agissant pour le compte de la SOGEDO.

- informe de cette décision la société SOGEDO

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte

Pour : 17 Contre : 00 Abstention : 00

DECISIONS DIVERSES

🔗 **Demande de subvention pour les travaux de changement des menuiseries extérieures aux écoles : réserve parlementaire 2016**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une demande d'aide financière au titre de la réserve parlementaire peut être déposée à titre exceptionnel auprès de Mme Martine Faure, députée de notre circonscription, pour les travaux de remplacement des menuiseries extérieures (baies vitrées et volets roulants) concernant l'école maternelle et l'école primaire. Le montant total de ces travaux qui consistent essentiellement à la mise en œuvre de menuiseries alu isolantes s'élève à 192 813,00€ HT soit 231 375,60€ TTC pour les 2 écoles dont 67 508,00€ HT correspondant côté école primaire au bâtiment 1 (classes 1 à 4, salle informatique 1 et 2).

La subvention peut représenter un montant de 5 000€.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de solliciter une subvention d'un montant de 5 000€ auprès de Mme FAURE Martine, député de notre circonscription, pour le bâtiment 1 de l'école primaire pour un montant de 67 508,00€HT dont les travaux auront lieu à l'été 2016.

- de déposer le dossier de demande de subvention correspondant

- d'adopter le plan de financement suivant :

*subvention DETR	76 895,00 €
* subvention Conseil Départemental	12 539,00 €
* subvention réserve parlementaire	5 000,00 €
* autofinancement	38 562,60 €
* emprunt	98 379,00 €

- de mandater le Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Devis barrière accès écoles

Le Maire présente au Conseil municipal la proposition de la société SES concernant la fabrication et la pose d'une barrière automatisée avec code d'accès pour limiter le nombre de véhicules présents dans la cour de l'école. Cette prestation s'élève à un montant de 6 764,00€ HT.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide par 17 voix pour, 0 voix contre :

de retenir la proposition de la société SES pour la fabrication et la mise en place d'une barrière automatisée avec code d'accès pour un montant de 6 764,00€ HT

d'autoriser le Maire à signer le devis correspondant

Devis peinture rénovation couloir école primaire

Jean Loup Dutreuilh propose une réfection des peintures d'un des couloirs de l'école primaire et présente deux devis.

- Un devis de M. Dubois Jean-Michel pour un montant de 1 735,00€ HT

- Un devis de la société Gascogne Enduit pour un montant de 2 473,00€ HT

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide par 17 voix pour, 0 voix contre :

de retenir la proposition de M. Dubois Jean-Michel pour la rénovation du couloir de l'école primaire pour un montant de 1 735,00€ HT
d'autoriser le Maire à signer le devis correspondant.

Devis d'installation d'une rampe à Ardilla

Le Maire présente au Conseil municipal la proposition de la société Bertacca concernant la fabrication et la pose d'une rampe inox afin de faciliter l'accès côté cour par l'escalier au bâtiment d'Ardilla. Cette prestation s'élève à un montant de 1 050,00€ HT.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide par 17 voix pour, 0 voix contre :

de retenir la proposition de la société Bertacca pour la fabrication et la pose d'une rampe d'accès à Ardilla pour un montant de 1 050,00€ HT

d'autoriser le Maire à signer le devis correspondant

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter : les ventes Fontaine, 26 Cours Gambetta, Stuerga, 1 bis Impasse du Moulin, Coulon, 16 Cours de la République, Deloubes, 5 et 7 rue Thiers, SCI les Prés de Siron, 15 Allées de Tourny, SCI 2G2M, 8 Impasse du Moulin, Durand Saint Omer, 11 rue Carreyrotte, Armand, 5 rue d'Aulède.

FDAEC 2016 (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes)

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées lors du vote du Budget Primitif 2016 du Département.

Les modalités ont été précisées lors de la réunion des maires du canton de l'Entre Deux Mers du 24 Mars 2016, présidée par Monsieur MORENO et Madame AGULLANA, Conseillers Départementaux, le montant du FDAEC pour notre commune représente une somme de 33 717 euros.

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose d'affecter cette somme sur des travaux de voirie et que la commune apporte un montant financier équivalent.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre, décide à l'unanimité

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

- ✓ de réaliser en 2016 les opérations suivantes :
Travaux d'aménagement de voiries,
Chemin des Canevelles, Chemin du Port et
Chemin de Tivoli pour un montant total estimatif
de 65 800,00 € HT (soit 78 960,00 € TTC)
- ✓ de demander au Conseil Départemental de lui
attribuer une subvention de 33 717,00 € au titre
de la voirie
- ✓ d'assurer le financement complémentaire de
la façon suivante :
 - par emprunt, pour 32 083,00 €
 - par autofinancement pour 13 160,00 €

INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2016

Le Maire informe le Conseil municipal qu'en application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1^{er} janvier 2016, les modalités de détermination des indemnités de fonction des élus changent.

Désormais les indemnités de fonction de tous les maires sont fixées à titre automatique, au taux plafond, sans délibération du Conseil municipal. Toutefois, pour les communes de 1 000 hab. et plus, à la demande du maire, le Conseil municipal peut par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Le Maire ne souhaite pas bénéficier du taux plafond (à savoir une indemnité qui s'élèverait à 1634, 63 € brut par mois) et rappelle les taux votés par le Conseil municipal en date 07/04/2014 :

indemnité du maire : 22 % de l'indice brut 1015, soit 10 035,84€ par an (836,32 € brut par mois)

indemnité des adjoints : 11% soit 5 017,92€ par an (418,16€ brut par mois)

indemnité des conseillers municipaux porteurs d'une délégation : 6% soit 2 737,08€ par an (228,09€ brut par mois)

Le Maire demande au Conseil municipal de bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur et propose le maintien des taux votés précédemment.

Unanimité du Conseil municipal.

COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR MME DEGOUY, RECEVEUR

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur Mme DEGOUY, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMMUNE : BUDGET PREVISIONNEL 2016

Florence Lassarade présente tout d'abord le budget de fonctionnement.

Les prestations de service augmentent en raison du succès des activités périscolaires assurées par le centre de loisirs Verdelaïen, et de la prise en charge du gardiennage lors de diverses manifestations.

Le coût du repas devrait rester stable.

Les subventions aux associations s'élèvent cette année à 67 935 euros, les manifestations proposées étant sensiblement les mêmes que l'année passée.

Par rapport à l'exercice précédent, la baisse de la dotation de fonctionnement (- 28 138 euros) est en grande partie compensée par la dotation de solidarité rurale (+ 19 370 euros) et la dotation nationale de péréquation (+ 3 225 euros).

Une augmentation de la part communale des taxes de 2% est adoptée à 3 voix près (vote contre: C. Bruté de Remur, S. Favaretto , M. Guindeuil).

Michel Guindeuil intervient pour justifier son refus de voter l'augmentation des taux en 2016, il s'étonne de l'inefficacité des 3% d'augmentation de la part communale des taxes en 2015.

Le Maire rappelle que les dépenses de fonctionnement de la commune sont maîtrisées (charges à caractère général, charges de personnel), inférieures à celles des communes de même strate. Seule une baisse des subventions aux associations pourrait être envisagée, ce que personne aujourd'hui ne souhaite.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Pour rembourser les emprunts, avec lesquels nous finançons nos investissements, il convient de garder une marge de manœuvre en fonctionnement en augmentant légèrement nos taux chaque année. Cette solution a toujours eu notre préférence plutôt que devoir procéder à l'occasion d'un exercice budgétaire à une forte hausse.

L'affectation de résultat proposé au Conseil municipal se répartit de la façon suivante : 422 083,55 € en fonctionnement et 476 291,08 € en section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser : Unanimité du Conseil municipal.

Le total de la section de fonctionnement s'équilibre à 2 034 813,89 euros (dont 115 945,07 de dépenses imprévues et 329 612,03 euros de virement à la section d'investissement).

Florence Lassarade présente ensuite le budget d'investissement 2016. Celui-ci prévoit de nombreux travaux mais tous ne seront pas effectués sur l'exercice, parmi lesquels :

- Travaux de l'église avant réinstallation des orgues (438 797,77 euros dont 95 826,07 euros en tranche conditionnelle) subventionnés en partie par l'Etat, le Département et la Région (subventions à hauteur de 70%).
- Aménagements des chemins de Tivoli, du Port et des Canevelles (82 560 euros dont 33 717 de subvention du FDAEC)
- Rénovation des menuiseries de l'école (151 110,48 euros) subventionnées (Conseil départemental, DETR)
- Confortement des carrières souterraines (grottes) : (327 000 euros avec subventions non connues à ce jour) et étude préalable (90 000 euros)
- Restauration des orgues (84 510 euros)
- Rénovation du Prieuré (42 330 euros)
- Rénovation des services techniques (maîtrise d'œuvre : 12 960 euros)
- Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des cours Gambetta et de la République (14 400 euros).

Une fois pris en compte les remboursements

d'emprunts, les dépenses imprévues et le report du déficit d'investissement, la section d'investissement s'équilibre à 2 807 958,15 euros.

Le Budget prévisionnel est voté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DES EAUX

Avant examen des propositions pour 2016, le Maire présente le bilan 2015 :

Le budget d'exploitation pour l'exercice 2015 offre un excédent de clôture de 65 652,32 € comprenant le résultat reporté de 2014. L'investissement offre lui aussi pour l'exercice 2015 un excédent de 231 385,09 comprenant le résultat reporté de 2014. Le résultat définitif des deux sections présente un excédent de 297 037,41 €.

Le CA 2015 est adopté à l'unanimité.

SERVICE DE L'EAU : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR MME DEGOUY, RECEVEUR

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur Mme Degouy, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL DU SERVICE DES EAUX :

Le budget d'exploitation 2016 prévoit 180 349,94 € de dépenses et le budget d'investissement intègre la réalisation de la déconstruction du réservoir sur tour (château d'eau). Le total de la section d'investissement s'élève à 430 864,96 €. L'excédent d'exploitation 2014 a été versé pour partie (47 283,17 €) en recettes d'investissement pour contribuer aux financements des travaux à venir.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

L'affectation de résultat proposé au Conseil municipal se répartit de la façon suivante : 17 000,00 € reporté en fonctionnement et 280 037,41 € en section d'investissement dont 48 652,32 € pour contribuer au financement de travaux futurs : unanimité du Conseil municipal.

Le BP 2016 du service des eaux est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil municipal que la lettre de démission de JP Jausserand, président de la Communauté de communes, a été adressée au préfet. Un délai de 15 jours à compter de la réception de la lettre est nécessaire avant l'élection d'une nouvelle équipe.

Jean Loup Dutreuilh précise que l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école primaire est officialisée, en raison de la hausse des effectifs.

La séance est levée à 23h30.

CONSEIL DU 25 AVRIL 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le 25 avril 2016 en présence de 11 élus. Absents excusés : F. Lassararde (procuration à C. Vasquez), I. Buin-Bourjalliat (procuration à P. Patanchon), J.M. Rouches (procuration à D. Boulineau), S. Lhomme (procuration à A. Falissard), F. Zanette (procuration à V. Cosson), M. Guindeuil, S. Sylvana, C. Brute de Remur.

La séance est ouverte à 18h30.

Secrétaire de séance : Vincent Cosson

SUPPRESSION DU PN62 ET RÉTABLISSEMENT DE LA RD672 : DÉFENSE À REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE AUPRÈS DE LA COUR D'ADMINISTRATIVE D'APPEL DE BORDEAUX DÉPOSÉE PAR LES CONSORTS PAULE, CONTRE L'ARRÊTÉ DE DUP DU PRÉFET DE LA GIRONDE (2 AOÛT 2013) – MÉMOIRE EN DÉFENSE DE LA COMMUNE.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de suppression du PN 62 avec rétablissement de la RD672, porté par le Département de la

Gironde. Ce projet, après enquête publique, a fait l'objet d'un arrêté de DUP du Préfet de la Gironde en date du 2 août 2013.

Il rappelle que précédemment le Conseil municipal a donné un avis favorable à la réalisation de cette opération d'une grande importance pour les communes riveraines de ce passage à niveau.

Il rappelle également que Monsieur Francis PAULE et sa famille, ci-après dénommé les Consorts PAULE, concernés par cette DUP pour une partie de leur propriété située rue de Verdun à Saint-Macaire, ont contesté auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux la validité de cette DUP. Ce tribunal par son jugement du 22 décembre 2015 a refusé de faire droit à leur demande.

Suite à ce rejet, les Consorts PAULE ont déposé une Requête introductive d'instance auprès de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.

Compte tenu de cette requête, monsieur le Maire propose au Conseil municipal que la commune dépose auprès de la Cour Administrative d'Appel un mémoire en défense et de demander à Maître DE FREYNE, avocat à Bazas, de représenter la commune de Saint-Macaire dans cette procédure.

Sur proposition de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 1 abstention (M. DUTREUILH) et 0 voix contre

DECIDE le dépôt d'un mémoire en défense de la commune de Saint-Macaire

AUTORISE le recours à Maître DE FREYNE, avocat à Bazas :

Pour rédiger et déposer au nom de la commune ce mémoire (après approbation de ce dernier par le Maire)

Pour représenter la collectivité dans toutes les phases de cette procédure

DONNE pouvoir au Maire pour conduire toutes les démarches nécessaires à cette procédure et à signer tous les documents s'y rapportant, y compris les paiements des honoraires d'avocat.

La séance est levée à 19h00.

★ **Du 10 juin au 10 juillet Europotes**, projection des matchs de l'Euro au complexe sportif de la CDC, lancement au bas des remparts.

★ **Mercredi 15 juin « Les Virtuoses »** au Centre Culturel des Carmes à 20h30 à LANGON, musique, magie et humour au programme d'une soirée festive et solidaire. Au profit de l'association de Lo Camin.

★ **Du 17 au 19 juin, fêtes de la Saint-Jean**

Vendredi 17 Juin Place de l'Horloge, Soirée Disco années 80 par Jimmy System à 22h00

Samedi 18 Juin Place de l'Horloge 15h00 Jeux pour enfants à 15h, Soirée Dance Floor Géante par Jimmy System à 22h

Dimanche 19 Juin 9h concours de pêche au lac de Gargassan, 11h concours des maisons fleuries remise des prix à la mairie, 17h le « Big Band » de Lormont cour du Prieuré, 19h Les « Old Boys » Place de l'Horloge, 21h diffusion du match de France/Suisse à la salle des fêtes, 23h feu d'artifice au pied des Remparts.

★ **Dimanche 19 juin Concours de pêche** à 9h au Lac de Gargassan, concours de pêche pour la fête de la st jean.

★ **Mardi 21 juin Fête de la musique**

★ **Du 21 juin au 21 août Exposition Terre et sédiments**, Lucie Nouho et Nathalie Ochoa à la galerie Simone et les Mauhargats.

★ **Jeudi 23 juin Feu de la Saint-Jean** organisé par le Prieuré, place de l'Eglise avec le groupe Bordelais Mystère Daoud, de 21h à 23h. Buvette et crêpes.

★ **Du 24 juin au 16 juillet Festival des nuits atypiques**

★ **Jeudi 30 juin Apéro-jazz & football** à la Belle Lurette de 19h à 21h avec le MAGIC VALBUENO SEXTet autour du répertoire des Jazz Messengers

★ **Vendredi 1^{er} juillet Retour de l'ACOUSTEEL GANG**. Nouveau spectacle « l'Acousteel se fait la Belle à partir de 19h

★ **Dimanche 3 juillet course de vélos** organisée par le Guidon Macarien route de l'ancien pont

★ **Mercredi 6 juillet atelier "Poésie-Dessin"** à partir de 15h30 à la Médiathèque Robert Escarpit

★ **Du 11 au 16 juillet Saint-Macaire sort le grand jeu** voir programme p.11

★ **Vendredi 15 juillet Marché de pays** place du Mercadiou

★ **Samedi 16 juillet clôture des Nuits atypiques** au bas des remparts

★ **Vendredi 29 juillet Marché de pays Afterwork*** à la Belle Lurette avec les Côtes de Bordeaux Saint-Macaire, de 19 à 21h

★ **Vendredi 5 aout**

-**Fête à Léo + balade nocturne**, visites en cours de journée puis le soir la balade sur le thème des mouvements disparus et final musical au prieuré avec la troupe de "la marmite de Roselyne" de Saint Macaire en Mauges.

- **Afterwork*** à la Belle Lurette avec les Côtes de Bordeaux Saint-Macaire, de 19 à 21h

★ **Vendredi 12 Août Marché de pays** place du Mercadiou

★ **Samedi 27 aout Journée médiévale** place du Merdadiou et rue Carnot

★ **Samedi 3 et Dimanche 4 septembre Espèces de clowns**, arts burlesques, spectacles et rencontres dans la ville

★ **Samedi 10 septembre Festival des Remparts.** Music non stop de midi à minuit. Soul, funk , pop au rendez-vous.

★ **Vendredi 16 septembre Cinésite** place Tourny, débat sur les conditions de production du vin de Bordeaux, repas, prologue musical avec les "OLDBOYS" et projection du film "PREMIERS CRUS" avec Gérard Lanvin.

★ **Samedi 17 septembre Journées européennes du patrimoine**, présentation du chantier de restauration

de l'église, de la réhabilitation du rempart Rendesse, de la restructuration de la maison Messidan, grillades au château de Tardes et projection du 2° DVD des mémoires macariennes.

★ **Dimanche 18 septembre**

Journées européennes du patrimoine, gros plan sur les peintures murales de l'église, tour de ville centré sur l'enceinte fortifiée et les ports successifs , pot final au jardin de la maison Messidan.

★ **Vendredi 4 novembre**

Représentation des Compagnons de la veillée, l'Inscription, à la salle des fêtes François Mauriac.



HOMMAGE

DEUX FIGURES LOCALES S'EN SONT ALLÉES...



C'est une figure de Saint-Macaire qui nous a quittés samedi après-midi. Né le 18 avril 1940 à Saint-Macaire, Christian Darroman a eu une enfance mouvementée et compliquée, comme beaucoup d'enfants nés pendant la guerre. Il a fréquenté l'école de Saint-Macaire.

C'est à l'école de rugby du stade langonnais qu'il rencontre les frères de Jacqueline, sa future femme. A 16 ans, il devient champion d'Aquitaine de cross sous la direction de M. Poly. Il ne manquait jamais une occasion de montrer ses médailles à ses petits enfants, pour leur plus grand plaisir. C'est à cette époque qu'on le surnomme Cigogne, et oui il était grand et mince. A l'usine Patalo il rencontre Jacqueline, il se marie à 19 ans puis part pour l'Algérie où il exercera le métier de cuisinier pendant 3 ans. A son retour d'Algérie un grand bonheur arrive avec la naissance de Nathalie. Il part ensuite travailler comme mareyeur aux capucins à Bordeaux dans l'entreprise de M. Smith où il restera jusqu'à sa retraite. Son activité lui permettra de côtoyer les plus grands restaurants du coin, notamment Claude Darroze à Langon. Son investissement auprès des associations locales ne s'est jamais épuisé, préparant notamment pendant de nombreuses années les repas de la Ste Barbe pour l'amicale des Sapeurs Pompiers et le réveillon du club de football de Saint-Macaire ou encore l'Alose des Gavès de Saint-Pierre d'Aurillac. Les naissances de Mathieu, Maxime et Paul, ses petits enfants l'ont rempli de joie et de fierté. En 2002 Jean-Marie Billa lui propose de rejoindre l'équipe municipale. Il est élu conseiller municipal en charge des services techniques avec Alain Falissard et nous-mêmes. Les cantonniers s'en souviennent encore ! Avec son ami Bébert, fervents supporters de l'équipe de rugby de Bègles, ils ne manquaient aucun match au stade mythique de Musard. Il disait avec humour « de toutes façons si on n'est pas là avec Bébert, l'équipe ne joue pas ! ». Ces dernières années, il aimait s'installer, en fin d'après-midi, à la boucherie de Stéphane Billoir. Il animait le magasin pour le plus grand plaisir des clients et de l'équipe. Cigogne nous a quittés comme il le souhaitait, dans son cabanon, entouré des photos de Mathieu, Maxime, Paul, Nathalie et Jacqueline sa femme qui l'a soutenu jusqu'au bout...Voici pour toi, Cigogne : les ballons rouges...

Jean-Loup Dutreuilh et Vincent Cosson
Mercredi 13 avril 2016



Joël était un personnage, il avait le verbe haut, la plume assassine et n'hésitait pas à croiser le fer, il était gascon et le revendiquait. Je me souviens d'une assemblée générale de l'OTEM dans notre salle des fêtes, plus de 200 personnes de tout l'entre deux mers, acteurs et élus du tourisme, à l'heure du renouvellement du conseil d'administration une voix

s'élève celle de Joël qui réclame et obtient seul contre tous un vote à bulletin secret devant une assemblée médusée...il réglait ses comptes.

Joël avait le souci de préserver la mémoire ; après avoir fait publier le journal de son père pendant la seconde guerre mondiale, il se mobilise pour immortaliser la ligne de démarcation, nous lui devons la précieuse plaque commémorative installée au Bas Pian. Ce quartier lui était cher et il rêvait de son annexion par Saint-Macaire. Il excellait à raconter l'histoire de sa ville et nombre de visiteurs se souviennent de leur parcours estival dans notre cité médiévale.

Je l'ai mieux connu ces dernières années lorsqu'il a souhaité rejoindre l'équipe municipale ce qui fut fait en 2014. Sa passion pour Saint-Macaire en faisait un conseiller attentif et investi à l'échelon communal et intercommunal. Electeur à l'occasion des dernières sénatoriales, il me confiait sur le chemin de Bordeaux sa fierté de participer à ce scrutin, « je conserverai ma convocation pour la montrer à mes petits-enfants » me disait-il alors, pour lui la République avait du sens.

Joël tu vas nous manquer, nous ne t'oublierons pas.

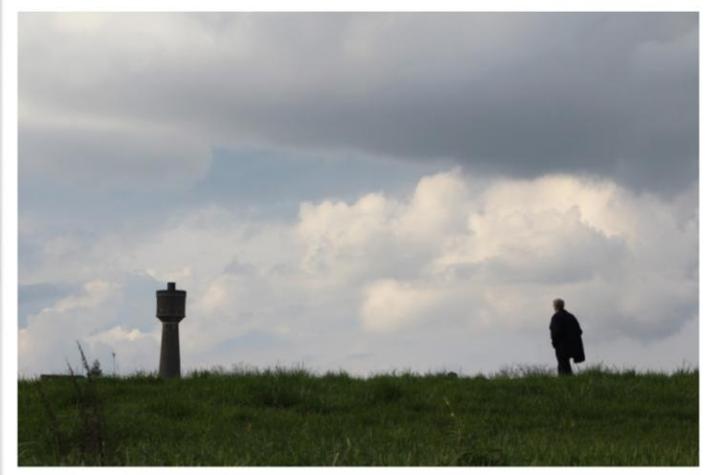
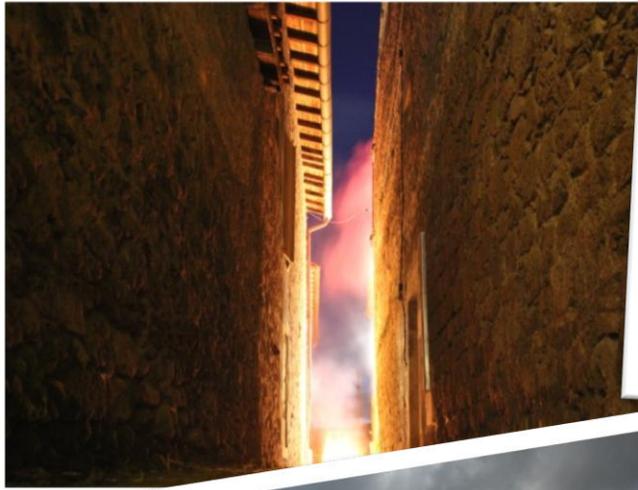
Philippe Patanchon
Maire de Saint-Macaire



Un hommage a été rendu à Joël samedi 4 juin au Prieuré.

SAINT-MACAIRE EN IMAGES...

Cette rubrique vous est ouverte, envoyez-nous vos photos... Merci de votre participation !



Prochainement une exposition photo de Philippe Lelièvre consacrée à Saint-Macaire à la médiathèque...